



## CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distr. GENERAL

PNUE/CMS/WAE2/Doc.2  
16 juin 2011

Français  
Original: Anglais

DEUXIÈME REUNION DES SIGNATAIRES DU MEMORANDUM  
D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION  
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE  
L'ELEPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)  
Niamey, Niger, 20-21 juin 2011  
Point 4.0 de l'ordre du jour

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

(au 16 juin 2011)

#### **Agenda Point 1.0 - Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion se tiendra à 10 heures, le 20 juin 2011. Elle comprendra une allocution de bienvenue du représentant du pays hôte, une introduction au nom du Secrétaire exécutif de CMS présentés par Mme Melanie Virtue, intérim Accords Officier, et d'autres discours le cas échéant.

#### **Agenda Point 2.0 - Adoption des règles de procédure**

Un projet de règles de procédure provisoire sera présenté par le Secrétariat et soumis à examen. Les représentants des Etats signataires seront invités à adopter les règles telles que proposées ou proposer et agréer tout amendement éventuel.

**Action requisite:** Accord et adoption du règlement intérieur.

#### **Agenda Point 3.0 - Election du bureau**

La réunion sera invitée à élire un président parmi les représentants des signataires présents. Il est proposé que toutes les décisions lors de la réunion soient prises par consensus.

**Action requisite:** Élection du président et du vice-président.

#### **Agenda Point 4.0 - Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**

La réunion sera invitée à examiner l'ordre du jour provisoire et à faire toute proposition d'amendement avant son adoption.

**Action requisite:** Accord sur l'ordre du jour et le programme de Travail.

#### **Agenda Point 5.0 - Rapport du Secrétariat**

Le Secrétariat présentera le bilan de son action depuis la Première Réunion des Signataires en Mars 2009. La réunion sera invitée à prendre note du rapport du Secrétariat et faire tout commentaire éventuel.

**Action requisite:** La réunion prend note du rapport du Secrétariat.

## **Agenda Point 6.0 - Coordination du Mémorandum d'Accord**

Le Secrétariat de la CMS remplit les fonctions de secrétariat pour des MdA élaborés sous les auspices de la CMS sans aucun frais pour les signataires du MdA. Selon l'article 4 du MdA, le GSEAF joue le rôle de conseiller technique pour la mise en œuvre du MdA. La coordination fait partie des services fournis par le Secrétariat; cependant, lorsque cela est possible et approprié, il peut externaliser certains aspects de la coordination MdA aux Etats de l'aire de répartition et/ou aux organisations collaboratrices pour soutenir un éventail d'activités, notamment la préparation des réunions, le développement de projets et la collecte de fonds, la promotion de l'adhésion et la sensibilisation. La réunion sera invitée à envisager d'autres options pour la future coordination du MdA. Les Etats signataires ou organisations collaboratrices disposées à fournir du soutien financier et/ou en nature au profit de la coordination du MdA seront invités à présenter leur offre. *Action requisite:* La considération générale du problème de coordination MdA, de l'orientation fournie et des options identifiées sur la question particulière de l'externalisation des activités de coordination du MdA, dont les considérations financières.

## **Agenda Point 7.0 - Rapports Nationaux**

Les représentants des Etats signataires seront invités à présenter une synthèse du rapport national respectif sur la mise en œuvre du MdA et de la Stratégie. Les observateurs présents auront également la possibilité de présenter brièvement leurs activités pertinentes. Les délégués sont priés de limiter la durée de leur présentation à 5 minutes. Un format révisé de présentation de rapport national sera soumis à la réunion pour examen, finalisation et adoption.

*Action requisite:* Approbation du format révisé de rapport nationale.

## **Agenda Point 8.0 - Mise en œuvre du programme de travail international à moyen terme**

La première réunion des signataires a adopté un programme de travail international à moyen terme (MTIWP), couvrant la période 2009-2011 (annexe 6 au rapport de réunion). La réunion sera invitée à examiner la mise en œuvre de la MTIWP, y compris les aspects financiers, et à envisager la nécessité de le mettre au point ou le prolonger.

*Action requisite:* Partage d'information sur l'état de la mise en œuvre du MTIWP. Evaluation et accord sur d'autres actions éventuellement nécessitées pour la mise en œuvre du MTIWP. Considération du besoin de réviser le MTIWP. Discussion sur les modifications du plan et leur adoption, le cas échéant.

## **Agenda Point 9.0 - Autres développements concernant les projets transfrontaliers**

Sous cette rubrique, il est prévu de considérer le développement des projets transfrontaliers entrepris par les représentants/agents de liaison.

*Action requisite:* Poursuite du développement pour la finalisation des projets.

## **Agenda Point 10.0 - Questions diverses**

La réunion sera invitée à soulever et discuter d'autres questions non abordées par les points précédents de l'ordre du jour.

### **Agenda Point 11.0 - Date et lieu de la prochaine réunion des Signataires**

La réunion sera invitée à envisager la date et le lieu de la prochaine réunion des signataires. Les Etats signataires disposés à accueillir la prochaine réunion seront invités à présenter leurs propositions.

**Action requise:** Considération de la date provisoire pour la prochaine réunion des États signataires et de toutes propositions d'accueillir la prochaine réunion; considération de la périodicité générale des réunions MdA et conclusions à faire là-dessus; examen des considérations financières en générale.

### **Agenda Point 12.0 - Clôture de la réunion**

Il est prévu que la réunion se termine le 21 juin 2011 à 17 heures 30.